

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-3, document 4, page 1, lignes 30 et 31
SCGM-3, document 1, page 6, lignes 12 et 13

Préambule :

Pour le GNL, SCGM prévoit liquéfier durant l'été 39 000 10³m³ et vaporiser 38 000 10³m³ durant l'hiver (référence (i)) alors que la capacité du réservoir est de 58 591 10³m³ (référence (ii)). Pour l'entreposage chez Union Gas, SCGM prévoit injecter durant l'été 486 000 10³m³ et retirer 458 000 10³m³ durant l'hiver (référence (i)) alors que la capacité du réservoir est de 597 625 10³m³ (référence (ii)). De plus nous notons à la référence (i) que le volume interrompu durant l'hiver est de 126 000 10³m³ et qu'il y a de la capacité excédentaire de transport durant l'été.

Question :

- 5.1 Veuillez expliquer pourquoi les entreposages de GNL et de Union Gas ne sont pas davantage utilisés durant l'année particulièrement dans un contexte où le distributeur se prévaut de l'augmentation de la capacité d'entreposage à St-Flavien.
 - 5.2 Quel est l'avantage pour le distributeur de continuer à contracter de tels volumes d'entreposage chez Union Gas ?
-

Réponse :

- 5.1 Comme indiqué à la réponse 4.1 de SCGM-3, document 1.2, SCGM est tenue de se prévaloir de la capacité additionnelle du site de St-Flavien. Il ne faut pas tirer de conclusions sur l'utilisation optimale d'un outil d'entreposage en se basant uniquement sur le retrait total ou partiel des volumes d'entreposage disponibles, puisque ce type d'outils est caractérisé par deux dimensions qui rencontrent des besoins spécifiques.

De façon générale, tout outil d'approvisionnement gazier comporte deux dimensions, le débit journalier disponible et le volume saisonnier (ou annuel) disponible.

Dans le cas d'un outil de transport, seul le débit journalier disponible est spécifié au contrat. Le volume disponible annuellement ou sur une base saisonnière, est égal au nombre de jour de disponibilité du débit contractuel multiplié par le débit contractuel. Le volume utilisé dépend ensuite de l'intensité d'utilisation de cet outil.

Dans le cas d'un outil d'entreposage, les deux caractéristiques de débit journalier disponible et de volume disponible sont spécifiés au contrat. Bien que les fonctions de ces deux caractéristiques ne soient pas totalement dissociables, le débit journalier disponible sert principalement à fournir la demande quotidienne tandis que le volume disponible sert à fournir la demande saisonnière. Ces deux caractéristiques ne sont pas totalement dissociables dans la mesure où la demande saisonnière est constituée de la somme des demandes quotidiennes. L'action de fournir la demande quotidienne nécessite donc la présence de volumes saisonniers. Le distributeur est donc dans une situation où il doit posséder des outils d'entreposage dont les deux caractéristiques (débits journalier disponibles et volumes saisonniers disponibles) sont compatibles avec le profil de la demande.

Comme les contrats d'entreposages stipulent les deux caractéristiques (débits journaliers disponibles et volumes saisonniers disponibles), il est assez difficile, voire même impossible, d'obtenir une correspondance parfaite (nonobstant un hasard) entre les volumes saisonniers requis et les volumes saisonniers disponibles.

Pour Union Gas, la situation soulevée en préambule de la question représente un cas où la dimension des volumes saisonniers disponibles dépasse les volumes saisonniers requis. C'est pourquoi il n'y a pas davantage de volume retiré. La dimension des débits journaliers disponibles est quant à elle pleinement utilisée pendant certaines journées de l'hiver.

En ce qui concerne le GNL, le volume annuel disponible est faible en comparaison au débit journalier disponible. Étant donné la grande importance de posséder la disponibilité de ce débit journalier, nous croyons qu'il est préférable de planifier des retraits volumétriques inférieurs aux volumes disponibles afin de conserver une marge de manœuvre.

5.2 L'avantage de contracter des volumes d'entreposage chez Union Gas provient de diverses sources.

1) L'écart de prix estival et hivernal du gaz naturel

Le bénéfice relié à la différence entre le prix estival et hivernal du gaz naturel est simplement la multiplication des volumes entreposés par la différence de prix observé.

2) L'optimisation du transport LH

Le bénéfice relié à l'optimisation du transport LH provient du transfert du transport non utilisé vers un autre segment de transport (SH) dont le coût fixe contractuel est plus faible. Ce bénéfice s'avère plus ou moins important selon la valeur de revente du transport LH sur le marché secondaire.

3) La flexibilité opérationnelle

Le bénéfice relié à la flexibilité opérationnelle provient de l'ajout de trois possibilités additionnelles (aux trois existantes) de varier, au cours d'une journée gazière, les volumes de gaz commandés aux différents points de livraison de TCPL.

SCGM doit respecter les volumes commandés aux différents points de livraison de TCPL à l'intérieur d'une fourchette de $\pm 2\%$. L'entreposage de Union Gas nous aide à rencontrer cette norme.